COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AOUT 2018

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, Céline Hirchi, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas
Excusée : Mme Sandrine Sigonney
Procuration : de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert
Secrétaire de séance : M. Gérard Thomas

******

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 3 août.

******

ORDRE DU JOUR

1- Restructuration de la salle polyvalente : approbation du marché de travaux et du plan de financement définitif

Considérant les offres reçues dans le cadre du marché de travaux à procédure adaptée destiné à la création d'une chaufferie bois et à la rénovation thermique de la salle polyvalente, le Conseil municipal valide unanimement le choix de la Commission d'appel d'offres comme suit :

- Lot 1 (démolition – terrassement – gros œuvre) : SNCB 25 (54 066.99 € HT pour le marché de base, auquel il conviendra éventuellement d'ajouter en cours de travaux 6 573.52 € HT pour les variantes relatives au auvent d'entrée et au ravalement des locaux techniques)
- Lot 2 (charpente – couverture) : SN Puget (28 894.24 € HT pour le marché de base, auquel il conviendra éventuellement d'ajouter en cours de travaux 9 795.85 € HT pour la variante relative au auvent extérieur)
- Lot 3 (isolation – bardage) : Bonglet (75 273.34 € HT)
- Lot 4 (menuiseries extérieures) : DBM (38 005.50 € HT pour le marché de base, auquel il conviendra éventuellement d'ajouter en cours de travaux 11 569 € HT pour la variante relative au remplacement des menuiseries des salles annexes)
- Lot 5 (faux plafonds – isolation) : Plafond Laffond (64 897.91 € HT)
- Lot 6 (chauffage bois – ventilation) : Nouveau (131 228.85 € HT)

Le plan de financement définitif se décompose comme suit :

- Coût des travaux (hors variantes) : 392 366.83 € HT
- Financement :
- Union européenne : 22 100.00 €
- Etat (fonds de soutien à l'investissement public local) : 69 151.00 €
- Département du Doubs : 22 332.00 €
- Aide parlementaire : 12 000.00 €
- CAGB : 16 917.00 €
- RTE : 50 000.00 €
- ADEME : 2 940.00 €
- Appel à projet Effilogis (Région Bourgogne Franche-Comté) : 66 872.00 €
- Fonds propres : 130 057.83 €

2- Convention avec la préfecture du Doubs dans le cadre de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République oblige les collectivités locales à transmettre aux préfectures, par voie dématérialisée, la totalité de leurs actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, conventions…). Cette disposition doit être appliquée avant le 7 août 2020.
La commune de Gennes a profité d'une mutualisation proposée par l'Agence départementale d'appui aux territoires pour l'achat du certificat électronique correspondant ; il est installé sur un poste de la mairie depuis le mois de juillet.
Afin de rendre la transmission électronique des actes effective, le Conseil municipal approuve unanimement la convention qui lui est soumise par la préfecture du Doubs.
La dématérialisation des relations entre notre collectivité et l'Etat, déjà fonctionnelle depuis plusieurs années avec la direction des Finances Publiques, se poursuit donc désormais avec les services préfectoraux.

3- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs

Le régime d'assurance maladie des fonctionnaires territoriaux se veut particulier, puisque, si les agents dépendent de la Caisse primaire d'assurance maladie pour leur remboursement de soins, ils ne bénéficient pas d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail mais continuent à être rémunérés par leur employeur.
Afin de ne pas être pénalisées par cette caractéristique législative, les collectivités ont donc intérêt à souscrire une assurance « risques statutaires » leur permettant d'être remboursées sur les salaires versées aux agents en maladie. C'est ainsi que, depuis 2012, année de la dernière mise en concurrence entre les sociétés proposant ce genre d'assurance, notre mairie est affiliée à la Société mutuelle d'assurance des collectivités locales (SMACL).
Le Centre de gestion départemental (établissement public qui assume des missions relatives au recrutement et à la gestion de certaines catégories d'agents territoriaux) propose aux communes du Doubs d'adhérer, à compter du 1er janvier prochain, à un contrat groupe permettant de couvrir les risques statutaires.
Eu égard aux caractéristiques de cette proposition, qui permettra la réalisation d'une économie annuelle de l'ordre 1 400 € par rapport aux charges actuelles (soit une baisse de la dépense de près de 20 %), l'assemblée communale décide unanimement d'adhérer au contrat groupe du Centre de gestion.

4- Convention relative à l'évolution du dispositif d'aide aux communes et à la mise en place de nouveaux services communs entre la CAGB et les communes membres

Depuis plusieurs années, le service d'aide aux communes du Grand Besançon propose à ses membres des prestations intellectuelles et la constitution de groupements de commandes en vue de réaliser des économies d'échelle sur l'achat de certaines fournitures. Les évolutions territoriales actuelles nécessitant une évolution de ce service, une nouvelle convention est proposée aux communes de la CAGB ; elle est unanimement validée par les membres du Conseil municipal.

5- Carte avantage jeune

Il est décidé, par 9 voix pour et 2 voix contre, d'offrir gratuitement, en signe de récompense, la carte avantage jeune aux personnes en âge d'en bénéficier (jusqu'à 30 ans) ayant obtenu un diplôme dans l'année civile. La carte sera à retirer au secrétariat de mairie sur présentation d'un document attestant de la réussite à l'examen et d'une pièce d'identité.

6- Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) – exercice 2017

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) né d'une contractualisation entre l'Etat et le Département, se scinde en deux modes de financement : le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) qui permet l'accès ou le maintien dans le logement locatif, et le Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD) qui soutient les ménages dans leur projet immobilier.
Le niveau d'aide réclamé par le Département du Doubs aux communes s'élève à 0.61 € par habitant pour le FSL et 0.30 € par habitant pour le FAAD.
Comme lors des sollicitations précédentes, le Conseil municipal décide, par 10 voix pour et 1 abstention, d'engager notre collectivité sur le FSL et par 1 voix pour, 6 abstentions et 4 voix contre, de ne pas participer au FAAD. Le montant global de la contribution due au Conseil départemental au titre de l'exercice 2017 (FSL uniquement) s'élève ainsi à 410.53 € compte-tenu de la population du village (673 habitants).

******

INFORMATIONS DIVERSES

- **Urbanisme : dossier accepté**

Le 20 août : déclaration préalable numéro 025.267.18.C0014 (installation d'un local technique préfabriqué – parcelle cadastrée section B numéro 672 – dépôt pétrolier de La Ramée)

- **Etat-civil : naissance**

Le 12 août, Gabin, dont les parents, Séverine et Grégory Pejs sont domiciliés rue des Vanniers, a vu le jour à Besançon. Bienvenu au jeune homme dans notre village et félicitations à la maman et au papa

- **Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie**

En raison de plusieurs demandes émanant d'administrés pour que la mairie soit ouverte le vendredi en fin de journée et de contraintes liées à une activité professionnelle du secrétaire complémentaire à son emploi communal, le secrétariat sera ouvert comme suit à compter du lundi 17 septembre 2018 :

- lundi : 13h30 – 18h00
- mercredi : 8h00 – 12h00
- vendredi : 15h00 – 19h30

- **Formation de recyclage P.S.C.1**

Une formation de recyclage « Prévention et Secours Civiques » niveau 1 sera organisée à l'automne à l'attention des quatre employés communaux qui travaillent au contact des enfants. La facturation étant établie sur un groupe pouvant atteindre dix élèves, six places restent disponibles pour les habitants de la commune qui souhaiteraient bénéficier de ce recyclage (le critère indispensable étant d'avoir déjà suivi la formation initiale). Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.
Si par ailleurs, des personnes se montrent intéressées par la formation initiale, qu'elles le fassent également savoir en mairie. L'opportunité d'organiser une session sur le village sera étudiée en fonction du nombre de candidats.

- **Centre aéré d'été**

Le Centre de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.), organisé en juillet à la salle polyvalente, a connu un vif succès. Un petit reportage photos est visualisable sur le site Internet communal : www.gennes25.fr/fr/actualite/177598/clsh-ete-2018

- **Opération brioches 2018**

La traditionnelle opération brioches de l'ADAPEI (association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés) se déroulera la semaine du 1er au 7 octobre, principalement sur les journées du vendredi 5 et du samedi 6.
Certains des bénévoles habituels qui prennent de l'âge se montrent de plus en plus désireux de passer le relais à d'autres. Par conséquent, si vous souhaitez participer activement à l'opération, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Madame Eliane Poulnot (03 81 55 78 81) ; vous serez les bienvenus.

- **Etonnante modification de la priorité rue de la Combe Guérin**

Si vous empruntez parfois le chemin des Etangs, vous avez récemment dû constater qu'un panneau « céder le passage » donnait la priorité aux véhicules sortant de la rue de la Combe Guérin.
En réalité, il n'en est rien : il s'agit simplement d'un particulier qui s'est amusé à déplacer la signalisation qui favorisait légalement les véhicules circulant sur l'axe principal. D'ailleurs, à bien y regarder (photo à l'appui), le mât n'est pas scellé, mais tenu en équilibre contre une clôture…

La boutade nous aura au moins permis d'illustrer notre compte-rendu !

******

La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le vendredi 21 septembre.